

Comment faire ...

Pour demander une place en multi-accueil ?

Après l'entretien obligatoire avec l'animatrice RIPAME vous obtiendrez votre formulaire de pré-inscription.

La pré-inscription est possible à partir du 4^{ème} mois de grossesse ou 8 mois avant la date d'entrée souhaitée.

Vous devez être résident du territoire Redon Agglomération au moment de l'entrée et pendant toute la durée de l'accueil de votre enfant en multi-accueil.

Évaluez le mieux possible votre organisation familiale : déplacements, contraintes horaires, travail à temps partiel, association de plusieurs modes de garde,... pour définir précisément vos possibilités et votre besoin.

À savoir

Il est important de préciser votre besoin au plus juste pour satisfaire au mieux votre demande. Les responsables d'établissement intègrent des familles avec des temps de présence différents et complémentaires : une famille qui demande une place 10 heures par jour pour tous les jours de la semaine au même titre que des parents qui recherchent une place 6 heures par jour tous les lundis et jeudis.

La commission d'admission

La commission est constituée des élus, des directrices de nos 6 multi-accueils et d'au moins une animatrice RIPAME.

Les places disponibles sont croisées avec les demandes des familles, garantissant l'équilibre des âges et la mixité sociale au sein de chaque établissement.

Ils veillent également au respect des effectifs selon la répartition du personnel, des taux d'encadrement réglementaires ainsi que des exigences de la Caf sur le nombre d'enfants accueillis.

Afin d'attribuer les places le plus équitablement possible, la commission étudie votre demande en tenant compte des particularités de votre situation (naissances multiples, handicap, famille monoparentale, difficulté à trouver une assistante maternelle, situation professionnelle ...).

La réponse

La réponse vous est adressée par courrier dans le mois qui suit la date de commission. Aucune réponse téléphonique n'est donnée par les RIPAME et multi-accueils.